



Extrait de délibération

Bureau syndical 5 février 2018 – Parthenay

Identifiant
2018-02-01

L'An Deux Mille Dix Huit le lundi cinq février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	1 février 2018	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	3
Présents :	6	Votants :	6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	...
Vice-Présidents :	LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal	RIMBEAU Jean-Pierre, OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :	...	BELY Françoise
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

Convention de partenariat avec le CEREMA dans le cadre de l'étude d'opportunité du PNR

Dans le cadre de l'élaboration du dossier d'opportunité du PNR, l'équipe du Pays de Gâtine a établi un bilan des besoins en études afin de répondre aux attentes de ce dossier. De nombreuses données et diagnostics de territoire ont été élaborés et sont disponibles, il est néanmoins apparu un enjeu important concernant la justification du périmètre du projet.

Le CEREMA est un établissement public de l'État à caractère administratif (EPA) sous tutelle conjointe du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère du logement et de l'habitat durable, créé le 1er janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret d'application du 13 décembre 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructure et de services de transports. Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, il a pour mission d'accompagner les territoires pour la réalisation de leurs projets dans plusieurs champs d'actions complémentaires dont l'aménagement du territoire.

Le CEREMA a été sollicité pour apporter son expertise ainsi qu'un regard extérieur au territoire pour deux éléments importants du dossier d'opportunité.

Le contenu de cette mission sera le suivant :

- Production d'une analyse de la pertinence du périmètre du projet de Parc naturel régional selon 3 catégories de critères :
 - Critères environnementaux et paysagers (biodiversité - zonages environnementaux type Natura 2000 ; eau ; entités paysagères...),
 - Critères identitaires (culture, histoire, tourisme, agriculture...),
 - Critères de gouvernance (périmètres institutionnels, démarches et projets en cours sur le territoire, dispositifs de contractualisations existants,..)
- Production de cartes de synthèse des enjeux pour illustrer le dossier d'opportunité et pour faire ressortir les principales dynamiques du territoire justifiant le projet de PNR, à partir des éléments de diagnostics préalables, AFOM et enjeux identifiés au sein des commissions thématiques.

Pour cela, le Pays de Gâtine et le CEREMA Sud-Ouest souhaitent mettre en place cette collaboration dans le cadre d'une coopération public/public, conformément à leurs missions d'intérêt général respectives, en référence à la possibilité ouverte par l'article 18 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le coût complet du programme d'actions est estimé à 10 280 € TTC. Le montant est arrondi à 10 000 € TTC dont 5 000 € seront à la charge du Pays de Gâtine.

Les membres du bureau autorisent le Président à signer cette convention avec le CEREMA et à régler le coût lié à cette prestation.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD